



DALE - OCEN  
Case postale 3920  
1211 Genève 3

N/réf. : RB/09\_03\_01\_03/cm  
N° Aigle: 510246-2018

Genève, le **19 NOV. 2018**

**COMMISSION CONSULTATIVE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR  
A PARTIR DE L'USINE DES CHENEVIERS (CADIOM)**

**Rapport d'activité législature 2014-2018  
4eme année  
(1<sup>er</sup> juin 2017 – 30 novembre 2018)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre ee, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi octroyant une concession relative à un réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 23 septembre 1999 (loi 8064);
- Articles 2 et 3, du règlement relatif à la commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers, du 9 février 2000.

**II. Compétences légales de la commission**

La commission veille à assurer l'information et la concertation entre toutes les parties concernées par cet équipement public et suit la mise en place et la gestion du réseau de distribution de chaleur.

**III. Activités de la commission**

La commission consultative ne s'est pas réunie durant cette quatrième année de législature faute d'objet à traiter.

**IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

Néant.

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Rémy Beck

OCEN

Direction de la planification énergétique